

N° Sociétaire : 933794

LESS IS MORE

N/Réf. : AT20TNC

3 RUE DE PRANAUD LATOUR

Feuillet n° 1 sur 2

43700 COUBON

**ATTESTATION D'ASSURANCE PYRAMIDE  
MISE EN OEUVRE DE TECHNIQUES NON COURANTE  
COMPOSEE DE 2 FEUILLETS ET D'UNE ANNEXE NUMEROTEE**

La société désignée ci-dessus, titulaire auprès de notre Mutuelle d'un avenant n° 002 qui étend les garanties de son contrat PYRAMIDE n° 020-200077 aux travaux de technique non courante définis ci-après :

- pour les seuls chantiers ouverts entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024,
- pour les montants indiqués au feuillet n° 2 et pour les activités et/ou métiers mentionnés à l'annexe AT20AM.

GARANTIE RC CONSTRUCTION

Ce contrat garantit la responsabilité civile décennale du sociétaire engagée en vertu des articles 1792 et suivants du Code Civil pour les travaux réalisés sur des ouvrages soumis à obligation d'assurance, (paragraphe I de l'article L243-1-1 du Code des Assurances). Cette garantie est accordée conformément aux articles L241-1 et L241-2 du Code des Assurances. Elle est maintenue pendant 10 ans après la réception, selon les règles de la capitalisation.

Outre la garantie de responsabilité décennale obligatoire, PYRAMIDE couvre également au titre de la garantie RC CONSTRUCTION en base "fait dommageable" la responsabilité du sociétaire sur tous les autres fondements de responsabilité pour les dommages :

- aux travaux auxquels il participe en qualité de traitant ou de sous-traitant,
- aux travaux donnés en sous-traitance.

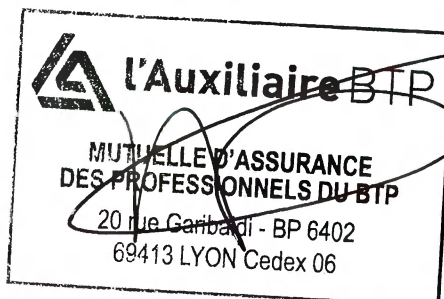
Par dérogation aux dispositions du contrat PYRAMIDE, la garantie RC CONSTRUCTION s'applique dans le cadre des activités prévues à l'annexe numérotée ci-après pour la réalisation des travaux de technique non courante suivants :

Menuiseries minimalistes BAILUX du fabricant RNC

La présente attestation ne peut engager L'AUXILIAIRE au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à LYON, le 15/01/24

P/LA DIRECTION GENERALE



N° Sociétaire : 933794

LESS IS MORE

N/Réf : AT20TNC

3 RUE DE PRANAUD LATOUR

Feuillet n° 2 sur 2

43700 COUBON

**ATTESTATION D'ASSURANCE PYRAMIDE**  
**MISE EN OEUVRE DE TECHNIQUES NON COURANTE**  
**TABLEAU DE GARANTIES AU 15/01/24**

NATURE DES GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES en euros et par sinistre
<b>GARANTIE DES OUVRAGES SOUMIS A OBLIGATION D'ASSURANCE</b>	
- RC décennale en l'absence de CCRD* *Contrat collectif de responsabilité décennale	Coût des réparations des dommages à l'ouvrage
- RC décennale en présence de CCRD* *Contrat collectif de responsabilité décennale	Coût des réparations des dommages à l'ouvrage dans la limite de 10 000 000
- RC sous-traitant pour des dommages de nature décennale	Coût des réparations des dommages à l'ouvrage dans la limite de 10 000 000
- RC équipement exclusivement professionnel	450 000 par an
- RC contractuelle de l'assuré sur d'autres fondements	4 000 000
- Garantie de Bon fonctionnement	1 500 000
- Garantie Europe	800 000
<b>GARANTIE DES OUVRAGES NON SOUMIS A OBLIGATION D'ASSURANCE</b>	
- RC décennale et RC du sous-traitant pour des dommages de nature décennale	1 200 000
- Garantie Europe	400 000
<b>GARANTIE RC CHEF D'ENTREPRISE</b>	
- Dommages corporel	8 000 000
- Dommages matériels	1 300 000
dont RC incendie	800 000
- Dommages immatériels consécutifs ou non	1 000 000
dont erreur d'implantation	80 000
Les montants garantis ci-avant sont : - limités par sinistre et par an, tous dommages confondus à <b>6 000 000 euros en cas d'attentats</b> et <b>610 000 euros en cas de sinistre de pollution</b> ou de sinistres mettant en jeu la garantie RC du fait des produits défectueux. - plafonnés par sinistre et par an en cas de dommages après livraison ou réception des travaux. La garantie des dommages liés à l'amiante est délivrée pour un montant de <b>400 000 euros par an tous dommages confondus</b>	

Les sociétés FRAME SYSTEM (siren 803205533) et NEVERSTOPS (siren 882724529)

ont la qualité d'assuré additionnel au contrat 020.200077. Les montants de

garanties précisées sur l'attestation constituent notre engagement

maximal, quel que soit le nombre de personnes ayant la qualité d'assuré.







**L'Auxiliaire - mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics**

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances et exonérée de plein droit de la TVA - Siège : 20 rue Garibaldi - BP 6402  
69413 Lyon Cedex 06 - SIREN 775649056 - code APE 6512Z - ADEME FR325390\_03IUSC - www.auxiliaire.fr - 04 72 74 52 52 - auxiliaire@auxiliaire.fr

N° Sociétaire : 933794

LESS IS MORE

N° Contrat : 020-200077

3 RUE DE PRANAUD LATOUR

N/Réf. : AT20AM

43700 COUBON

Page : 03

**ATTESTATION D'ASSURANCE PYRAMIDE  
ANNEXE "ACTIVITES ET/OU METIERS" AU 15/01/24**

Cette attestation d'assurance est délivrée pour les activités professionnelles ou missions mentionnées ci-après telles que définies dans la nomenclature des activités professionnelles du B.T.P. . Cette nomenclature est consultable sur <http://www.auxiliaire.fr>.

l'exclusion des façades-rideaux.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'encadrement des éléments verriers.

Cette activité comprend également la conservation et restauration de vitraux à caractère patrimonial.

**\*Vérandas et verrières**

Entreprise qui assure la fabrication, fourniture et pose de vérandas et verrières en tous matériaux (bois, alu, fer, PVC). Ces travaux concernent l'exécution de l'ossature, les éléments de remplissage, le vitrage, la couverture en éléments vitrés, les protection solaires et la zinguerie attenante (hors pose de capteurs solaires et photovoltaïques).

----- FIN DE LISTE -----

